



En Normandie, le vieillissement de la population pourrait entraîner une forte croissance des services à la personne

En Normandie, près de 200 000 ménages ont recours aux services à la personne en 2013, soit un taux de recours de 14,3 %. Ce taux est plus élevé que pour l'ensemble de la France de province (13,5 %). Le recours est d'autant plus important que les personnes sont âgées, seules et/ou avec des revenus élevés. Dans un contexte démographique régional de vieillissement de la population, le nombre de ménages utilisateurs devrait croître très fortement dans les années à venir. 40 000 ménages supplémentaires, potentiellement utilisateurs de ces services, seraient attendus d'ici 2030 et 80 000 d'ici 2050. À l'horizon 2023, compte tenu des départs probables à la retraite et pour satisfaire l'accroissement de la demande, les besoins en main-d'œuvre dans les services à la personne atteindraient 25 000 personnes.

Camille Hurard, Bruno Mura (Insee Normandie), Christelle Bérard, Brigitte Keromnes (Directrice)

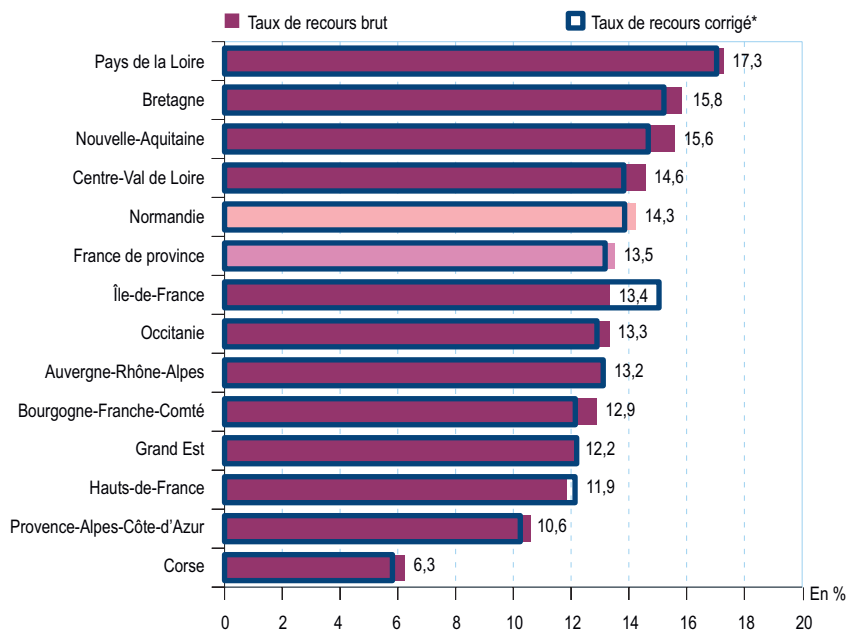
Le domaine des services à la personne (SAP), défini par la loi dite Borloo de 2005, rassemble des activités comme l'assistance aux personnes âgées ou handicapées, les travaux ménagers, de jardinage ou de bricolage, la garde d'enfants à domicile ou encore le soutien scolaire (*champ*). Ces services ont connu une croissance soutenue jusqu'en 2010, avant de légèrement reculer par la suite. Cependant, le vieillissement accéléré de la population en Normandie, les modifications des structures familiales, avec notamment la décohabitation, et la généralisation du travail des femmes sont autant de facteurs favorisant le recours à ces services.

La Normandie, 5^e région métropolitaine pour le recours aux services à la personne

En 2013, près de 200 000 ménages en Normandie ont eu recours à des services à la personne, soit 14,3 % de l'ensemble des ménages (*champ*). Le nombre total

1 Un recours plus fréquent aux services à la personne en Normandie

Taux de recours, brut et corrigé, aux services à la personne par région en 2013



* corrigé des effets de structure par âge et mode de cohabitation (*définitions*)

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013

de ménages utilisateurs est sans doute supérieur, certains ne déclarant pas leurs dépenses en services à la personne. Le taux de recours normand est supérieur à celui de la France métropolitaine hors Île-de-France (France de province), qui se situe à 13,5 %. Il place la Normandie dans la moyenne haute des régions métropolitaines (figure 1). Cependant, ces taux sont fortement influencés par la structure de la population. Ainsi, une région ayant une population plus âgée par exemple sera plus utilisatrice qu'une région plus jeune. Corrigé des effets de structure par âge et par mode de cohabitation, le taux de recours aux services à la personne (définitions) s'établit à 13,9 % en Normandie contre 13,2 % en France de province et maintient la région au 5^e rang des régions métropolitaines.

La demande de services à la personne plus élevée en Normandie quel que soit l'âge

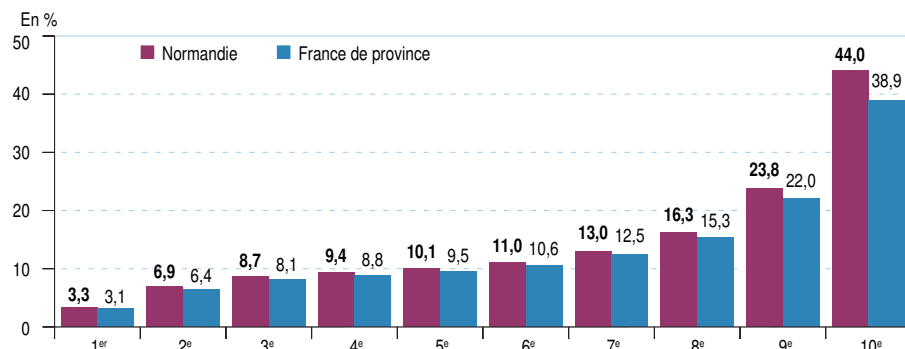
Le recours aux services à la personne augmente avec l'âge de la personne de référence du ménage. En Normandie, le taux de recours des moins de 35 ans n'est que de 2,7 %, quand il atteint 44,1 % chez les 80 ans ou plus. Quel que soit l'âge, les taux de recours sont systématiquement plus élevés en Normandie qu'en France de province. L'écart est particulièrement marqué chez les 80 ans ou plus (+ 3,3 points), malgré un niveau de vie légèrement plus faible en Normandie. La part de ces Normands très âgés parmi les ménages utilisateurs dépasse 30 % alors qu'ils ne représentent que 10 % des ménages fiscaux. L'âge est la caractéristique qui influence le plus le recours aux services à la personne.

Un recours encore plus important parmi les ménages aisés

Après l'âge, le niveau de vie (définitions) est le facteur le plus déterminant dans le recours aux services à la personne. Et, de même que pour l'âge, le taux de recours augmente

2 Quel que soit le niveau de vie, un recours plus important en Normandie

Taux de recours bruts par décile de niveau de vie en 2013



Note de lecture : En Normandie, parmi les 10 % de ménages ayant le niveau de vie le plus élevé (10^e décile), 44 % d'entre eux ont recours aux services à la personne.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013

avec le niveau de vie des ménages (figure 2). Il est de seulement 3,3 % pour les 10 % de ménages ayant les revenus les plus faibles (1^{er} décile) contre 44,0 % pour les 10 % les plus aisés (10^e décile). En Normandie, quel que soit le niveau de vie, le taux de recours est plus élevé qu'en France de province. C'est également vrai pour les quatre autres régions (Pays de la Loire, Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Centre-Val de Loire) dont le taux de recours global est supérieur à celui de la France de province. L'écart avec la France de province est particulièrement important pour les ménages les plus aisés (+ 5 points). Ces derniers représentent plus du quart des ménages utilisateurs. Parmi eux, le taux de recours des 80 ans ou plus est très important (74 %). Même parmi les moins aisés, le taux de recours reste important pour les 80 ans ou plus (25 %), alors qu'il est relativement faible aux âges inférieurs (moins de 8 %).

Le taux de recours des personnes vivant seules (figure 3) est plus important que celui des personnes entourées (couple, famille monoparentale, ménage complexe). Il est de 17 % pour les personnes seules contre 8 % pour les familles monoparentales, par exemple. Il est aussi plus important en Normandie qu'en France de province (+ 2 points). Cependant, il ne suffit pas de vivre seul pour faire plus appel aux services à la personne.

Ce critère est souvent couplé à l'âge pour influencer sur la demande en services. Les personnes seules de 80 ans ou plus sont celles qui les utilisent le plus (47 %), tandis que celles de moins de 35 ans n'y recourent quasiment pas (1 %). Les femmes vivant seules ont des taux de recours élevés (22 %), en lien avec la forte part de personnes âgées parmi elles. En effet, les ménages dont la personne de référence a 80 ans ou plus sont constitués pour moitié de femmes seules.

En revanche, chez les personnes en couple, la demande de services selon l'âge est un peu plus homogène, même si les 80 ans ou plus dominant encore largement (40 %). Parmi les moins de 65 ans, les ménages en couple sont ceux dont les taux de recours sont les plus élevés, plus spécifiquement ceux ayant au moins un enfant. Ainsi, le taux de recours des couples de 35-49 ans avec un enfant est de 9 % contre 6 % chez ceux sans enfant. Leur taux de recours progresse jusqu'au troisième enfant (17 %) puis diminue légèrement à partir de quatre enfants ou plus (13 %).

Au sein des ménages, les femmes seules n'ont les taux de recours les plus élevés que jusqu'au 6^e décile de niveau de vie. Au-delà, les couples avec plus de trois enfants sont les plus grands utilisateurs. La présence d'enfant(s) et des revenus plus élevés favorisent donc le recours aux services à la personne.

3 Deux fois plus de ménages utilisateurs de 80 ans ou plus à l'horizon 2050

Taux de recours bruts en 2013 et évolution du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne

	Taux de recours en 2013 (en %)		Ménages utilisateurs			Évolutions et taux de recours (en %)					
	Normandie	France de province	Normandie			2030			2050		
			2013	2030	2050	Ménages utilisateurs	Ménages fiscaux	Taux de recours	Ménages utilisateurs	Ménages fiscaux	Taux de recours
Ensemble	14,3	13,5	198 800	239 900	279 500	+21	+13	15,3	+41	+17	17,1
						<i>dont (en %)</i>					
personnes seules	16,9	14,9	38	44	47	+35	+32	17,2	+74	+49	19,7
personne de référence âgée de 80 ans ou plus	44,1	40,8	32	36	47	+36	+37	43,9	+108	+109	43,9
ayant un niveau de vie supérieur au 9 ^e décile	44,0	38,9	27								

Note de lecture : À l'horizon 2030, alors que le nombre de ménages fiscaux progresse en Normandie de 13 % par rapport à 2013, celui des ménages utilisateurs augmente de 21 %. Le taux de recours des ménages aux services à la personne passe ainsi de 14,3 % en 2013 à 15,3 % en 2030.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

Une demande forte dans la Manche, le Calvados et l'Orne

Dans quatre des cinq départements normands, le recours aux services à la personne est plus élevé qu'en France de province. La Manche se démarque fortement avec un taux de 16,9 %, ce qui place le département au 8^e rang des 96 départements métropolitains. Les taux de recours sont également élevés dans l'Orne et le Calvados (respectivement 15,2 % et 14,9 %). En Seine-Maritime, le recours est équivalent à celui de la France de province (13,6 % contre 13,5 %). Enfin, dans l'Eure, le taux de recours est faible (12,1 %). Ce département se situe au 67^e rang des départements de métropole.

Quel que soit l'âge, le mode de cohabitation, la composition de la famille, le niveau de vie, la Manche se distingue par les taux de recours normands les plus importants. Les personnes seules, et en particulier les femmes, y contribuent fortement avec des taux de recours de respectivement 20 % et 26 % contre 17 % et 22 % en Normandie. C'est aussi le cas des 30 % de ménages les plus aisés : près de cinq points d'écart avec la Normandie. Les taux de recours par âge y

sont également parmi les plus élevés, excepté pour les 80 ans ou plus pour lesquels le taux de recours rejoint la moyenne régionale, très haute. Le Calvados se démarque également par des taux de recours forts chez les 80 ans ou plus (45 %) et les couples, notamment ceux ayant trois enfants ou plus. En revanche, dans l'Orne, malgré sa deuxième place parmi les départements normands pour le taux de recours, les ménages avec enfants utilisent moins les services à la personne que dans l'ensemble de la Normandie. Les couples ornaïses avec deux enfants ont un taux de recours de 12 % contre 14 % au niveau régional. Seuls les couples avec enfant(s) de l'Eure ont des taux de recours encore plus faibles. Ainsi, le taux n'est que de 12 % pour les ménages eurois en couple avec trois enfants contre 15 % dans l'Orne. De façon plus générale, les taux de recours des ménages sont souvent plus faibles dans l'Eure que dans les autres départements normands.

40 000 ménages utilisateurs supplémentaires à l'horizon 2030

Dans un contexte global de vieillissement de la population, en particulier en Normandie,

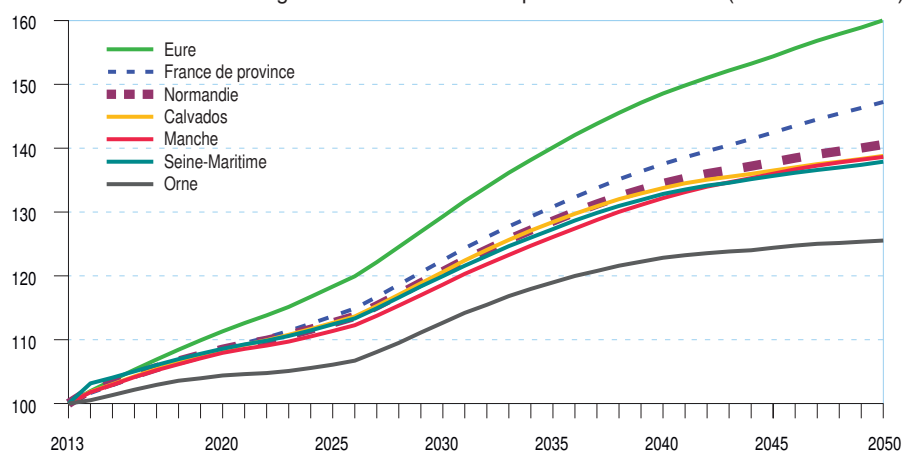
l'un des enjeux majeurs est d'estimer l'évolution de la demande de services à la personne. D'ici 2030, si les tendances se poursuivent (pas de modification des comportements et poursuite des tendances démographiques actuelles), le nombre de ménages potentiellement utilisateurs devrait croître presque deux fois plus vite que celui de l'ensemble des ménages fiscaux (+ 21 % contre + 13 %), soit environ 40 000 ménages utilisateurs supplémentaires en Normandie (figure 3). À l'horizon 2050, la croissance atteindrait 41 %, soit près de 80 000 ménages utilisateurs de plus qu'en 2013, tandis que le nombre total de ménages ne progresserait lui que de 17 %. Au final, le taux de recours normand de 14 % en 2013 atteindrait 15 % en 2030, puis 17 % en 2050. L'écart avec la France de province se creuserait (de 0,8 point en 2013 à 1,4 en 2050) du fait, principalement, d'un vieillissement de la population plus marqué dans la région.

L'Eure, seul département normand ayant une évolution plus forte que la France de province

Bien que l'écart de taux de recours se creuse entre la Normandie et la France de province, le nombre de ménages utilisateurs évoluerait moins vite qu'en France de province (+ 41 % contre + 47 % à l'horizon 2050), ralenti par une croissance démographique atone en Normandie (figure 4). Parmi les cinq départements normands, seul celui de l'Eure progresserait plus rapidement que la France de province (+ 60 % d'ici 2050), sous l'effet d'une hausse potentielle de personnes âgées plus importante que dans les autres départements. Le taux de recours y atteindrait 15,4 % en 2050, ce qui le rapprocherait de celui de la France de province (15,7 %). À l'opposé, l'augmentation ne serait que de 25 % dans l'Orne, qui resterait cependant le deuxième département normand en termes de taux de recours (18,4 %), derrière la Manche (20,2 %).

4 Une croissance des ménages utilisateurs moins rapide en Normandie qu'en France de province

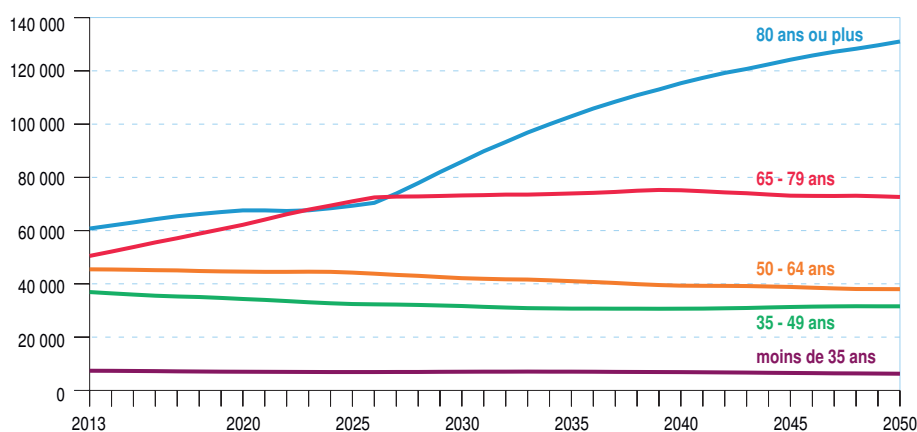
Évolution du nombre de ménages utilisateurs dans les départements normands (base 100 en 2013)



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

5 Le nombre de ménages utilisateurs de 80 ans ou plus doublerait d'ici 2050

Évolution du nombre de ménages utilisateurs par tranche d'âge en Normandie de 2013 à 2050



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

En 2030, les deux tiers de la demande émaneraient des ménages de 65 ans ou plus

Le recours aux services dépendant fortement de l'âge des utilisateurs, seule la demande de services à la personne liée aux ménages de 65 ans ou plus augmenterait (figure 5) dans les années à venir. Celle des moins de 65 ans baisserait, de 15 % environ d'ici 2050 quelle que soit la tranche d'âge.

Jusqu'en 2027, la hausse du nombre de ménages utilisateurs proviendrait principalement des ménages ayant entre 65 et 79 ans (+ 44 % contre + 22 % pour les 80 ans ou plus). Au final, les 65 ans ou plus représenteraient les deux tiers des ménages utilisateurs à l'horizon 2030. Dès 2027, la croissance serait portée par les 80 ans ou plus. Entre 2027 et 2050,

leur nombre progresserait de 77 % tandis que celui des 65-79 ans stagnerait. Ainsi, les 80 ans ou plus représenteraient près de la moitié des ménages utilisateurs à l'horizon 2050.

Cette hausse des ménages utilisateurs devrait engendrer un accroissement des besoins en services à la personne, besoins qui peuvent s'exprimer en volumes d'heures de travail pour les salariés du secteur. Selon l'âge, un ménage n'utilise pas le même nombre d'heures de services. En particulier les personnes âgées de 80 ans ou plus consomment un volume d'heures nettement plus conséquent. Sous l'hypothèse que le comportement des ménages utilisateurs ne change pas sur la période 2013-2050, c'est-à-dire que le volume d'heures utilisé selon les caractéristiques du ménage ne varie pas, le volume global d'heures nécessaires pour répondre à l'évolution de la demande passerait de 32 millions en 2013 à plus de 39 millions en 2030. À l'horizon 2050, il dépasserait les 48 millions, soit une augmentation de 50 % entre 2013 et 2050. Le nombre d'heures dédiées aux personnes âgées de 80 ans ou plus doublerait même sur cette période (+ 115 %). ■

Des besoins en main-d'œuvre qui pourraient atteindre 25 000 salariés d'ici 2023

Comme pour les autres secteurs d'activités, les besoins en recrutement du secteur des services à la personne sont liés, d'une part, à l'évolution de la demande et, d'autre part, aux futurs départs en retraite des salariés.

Le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne augmenterait dans les années à venir. Cette évolution induirait un besoin de près de 6 000 salariés d'ici 2023. Outre ces besoins liés à l'évolution de la demande, le secteur doit aussi faire face à de probables et nombreux départs à la retraite. En effet, près de 19 000 salariés (soit près de 30 % des salariés du secteur) sont âgés de 55 ans ou plus en 2013 et ne devraient plus exercer leur activité à l'horizon 2023.

Au final, d'ici 2023, les besoins en recrutement pourraient atteindre 25 000 salariés (figure 6).

6 19 000 départs à la retraite probables d'ici 2023

Estimation du besoin en nombre de salariés d'ici 2023

	Nombre de salariés	Nombre de salariés estimé	Évolution en nombre	Évolution en %	Départs en retraite	Besoins en salariés
	2013	2023	2013-2023 (A)	2013-2023	Horizon 2023 (B)	Horizon 2023 (A) + (B)
Calvados	13 238	14 600	1 400	10	4 100	5 500
Eure	9 165	10 500	1 400	15	3 100	4 500
Manche	10 891	11 900	1 000	9	3 200	4 200
Orne	5 153	5 400	300	5	1 600	1 900
Seine-Maritime	22 780	24 700	2 000	8	6 700	8 600
Normandie	61 227	67 200	5 900	10	18 700	24 700

NB : Pour les estimations, les chiffres sont arrondis à la centaine et les pourcentages à l'unité

Sources : DGE, Nova - Insee, DADS-GF, PEA 2013 - DGE, Nova, TSA 2013 - Acoess 2016 - Insee, Omphale (EP29), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013

Éléments de méthode :

Le temps de travail moyen d'un salarié du secteur, dans ses activités strictement liées aux services à la personne, ainsi que les comportements de recours à ces services par les ménages utilisateurs en 2013 sont considérés comme maintenus sur la période. La part d'activité liée aux personnes âgées dans les activités de services à la personne est évaluée pour 2013. Les évolutions du nombre de ménages utilisateurs (80 ans ou plus d'une part et autres ménages d'autre part) sont appliquées aux volumes horaires de services à la personne dédiés à ces deux publics en 2013. Le volume global d'heures estimées est ensuite converti en nombre de salariés.

Champ et définitions

La liste des 24 activités de **services à la personne** en vigueur en 2013 est définie par le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011. Elles concernent des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc.

La source fiscale **Filosofi** (Fichier Localisé Social et Fiscal) est issue de l'exploitation des données fiscales exhaustives issues de la DGFIP et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav et CCMSA). La source fiscale utilisée ne permet de dénombrer que les ménages ayant déclaré des dépenses de services à domicile. En conséquence, sont écartés les ménages dont la prise en charge de ces services est couverte entièrement par les aides, ceux ayant omis de déclarer ces dépenses et ceux employant des personnes de manière non déclarée.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire regroupant les foyers fiscaux d'un même logement. Le référent fiscal est celui qui paye la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Il ne s'agit pas obligatoirement du bénéficiaire des services.

L'outil **Omphale** projette la population par sexe et âge détaillé d'un ensemble de territoires de 2013 à 2050. Ces projections de population permettent de réaliser des projections de ménages et de ménages utilisateurs de services à la personne.

Les taux de recours par âge et mode de cohabitation sont calculés au niveau national. Ces différents taux sont ensuite appliqués aux populations de chacun des départements. Cette méthode permet de raisonner « toute chose égale par ailleurs » sur des **taux de recours corrigés** qui écartent les effets de structure liés à l'âge et au mode de cohabitation.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Pour en savoir plus

- Hurard C., Mura B., Bérard C., Keromnes B., une analyse du recours aux services à la personne par les ménages dans chacun des départements normands, *Insee Flash Normandie* n° 72 à 76, décembre 2018.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F., Puech I., « La Normandie, 1^{er} région pour la part des services et de l'emploi à domicile dans l'emploi salarié », *Insee Analyses Normandie* n° 38, décembre 2017.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F. et Puech I., Une analyse des services et de l'emploi à domicile dans chacun des départements normands, *Insee Flash Normandie* n° 50 à 54, décembre 2017.
- Brunet L., Le Graët A., Maillard M., « Un vieillissement démographique plus rapide en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n° 49, juin 2018.



Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2018